

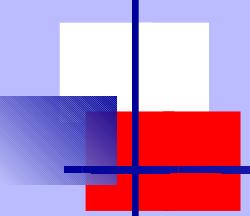


PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

L'industrie au regard de l'environnement

Les chiffres clés 2009

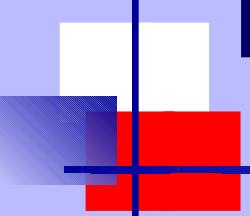
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Les déclarations

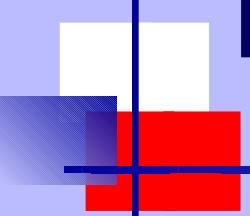
- Recueil des déclarations des industriels : l'outil « GEREP »
- Campagne 2010 pour les données relatives aux émissions en 2009
- 960 établissements interrogés, relevant de l'IIC, des DDPP, des SDPE





Bilan des déclarations 2009

- Au 28 avril 2010 :
- 846 déclarations générées sur 960 établissements interrogés (soit 88,1%)
- dont 730 déclarations générées sur 786 industries relevant de l'IIC (soit 92,9 %)



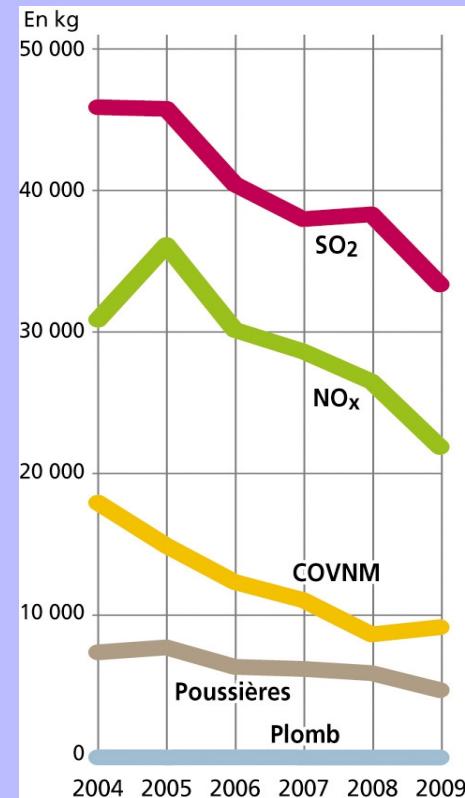
Les 3 approches

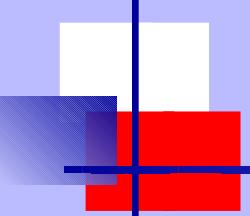
- Total des émissions déclarées en 2009
- Périmètre d'étude constant 2009/2008
- Emetteurs les plus importants en 2009



REJETS DANS L'AIR

- 429 déclarations en 2009, 378 en 2008
- Des rejets déclarés pourtant en baisse de 11% à 21%, avec une hausse de 5,9% pour les COV (en fait, baisse de 10,7% à périmètre d'étude constant, soit pour 361 entreprises)



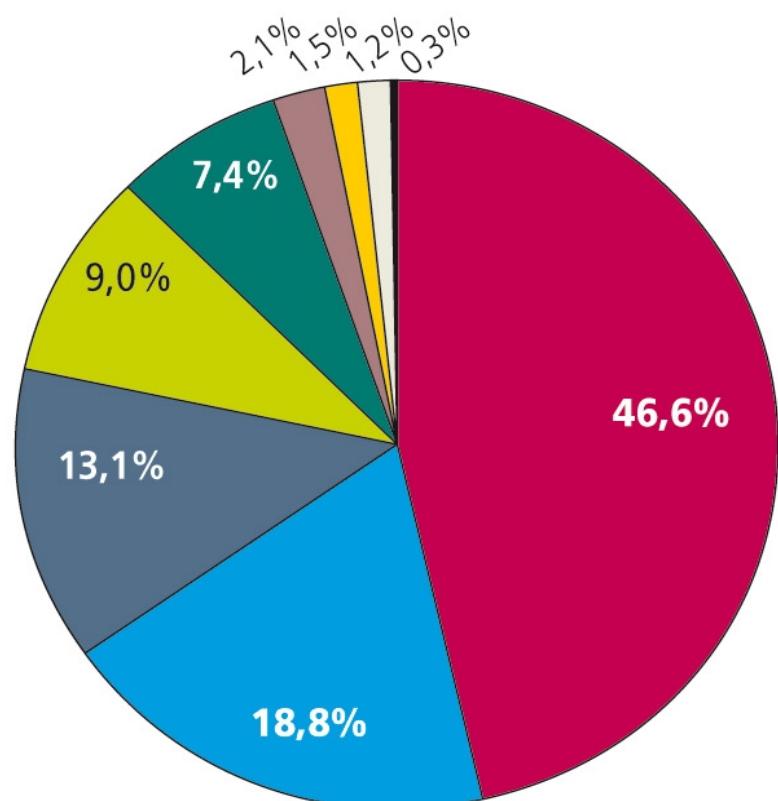
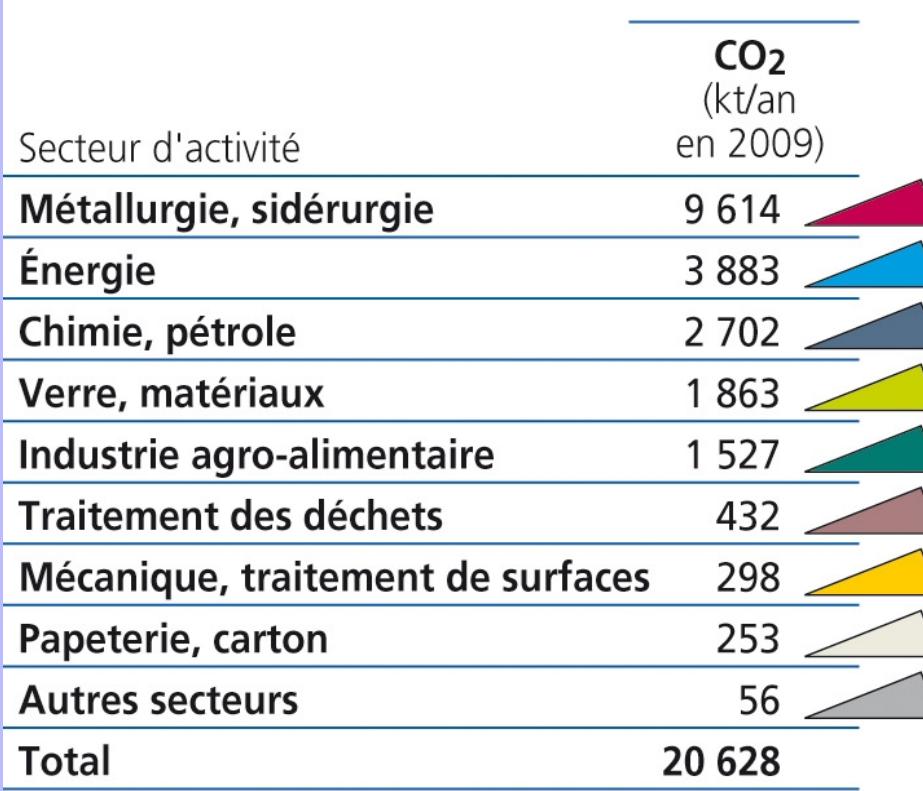


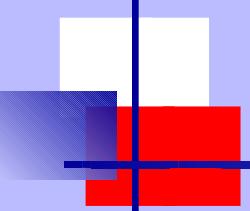
REJETS DANS L'AIR / S3PI Hainaut-Douaisis-Cambrésis

- **127 déclarations en 2009**
Des rejets déclarés en baisse de 6,5%
à 26%
- **97 déclarants 2009 ET 2008**
(à périmètre d'étude constant)

CO₂ (dioxyde de carbone)

- Rejets en baisse de 11% / 2008





CO₂ (dioxyde de carbone) / S3PI Hainaut-Douaisis-Cambrésis

Rejets en baisse de **24%** / 2008

- ***EDF*** à *Bouchain*, 4° émetteur régional
→ - **13%** (643 kt contre 740 kt)
- La ***SNET*** à *Hornaing*, 8° émetteur régional
→ - **36%** (526 kt contre 820 kt)
- ***Poweo***, 9°, (520 kt) non-déclarant antérieur
- ***AGC France***, 19°, - **46%** (131 kt / 243 kt)
- ***Tereos***, 20°, + **17%** (129 kt / 110 kt)
- ***GRT Gaz***, 22°, + **13%** (127 kt / 113 kt)

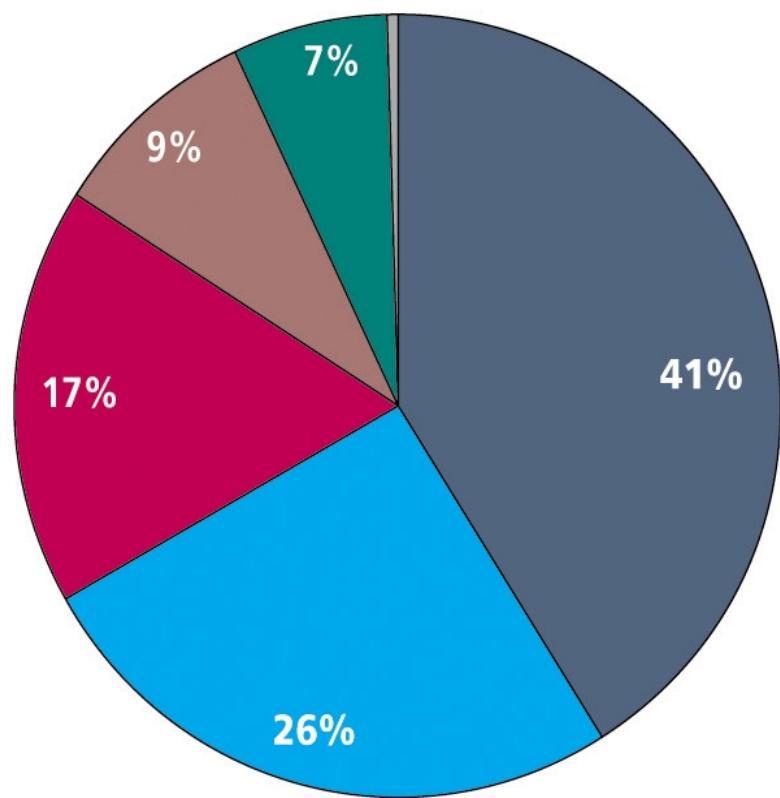
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

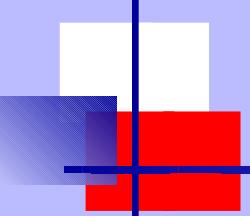


SO₂ (dioxyde de soufre)

- Effets : pluies acides, sulfates
- Rejets en baisse de 13% / 2008

Secteur d'activité	SO ₂ (t/an en 2009)
Chimie, parachimie, pétrole	13 461
Énergie	8 442
Sidérurgie, métallurgie, fonderie	5 666
Verre, matériaux	2 922
Industrie agro-alimentaire	2 148
Autres secteurs	154
Total	32 793





SO₂ (dioxyde de soufre) / S3PI Hainaut-Douaisis-Cambrésis

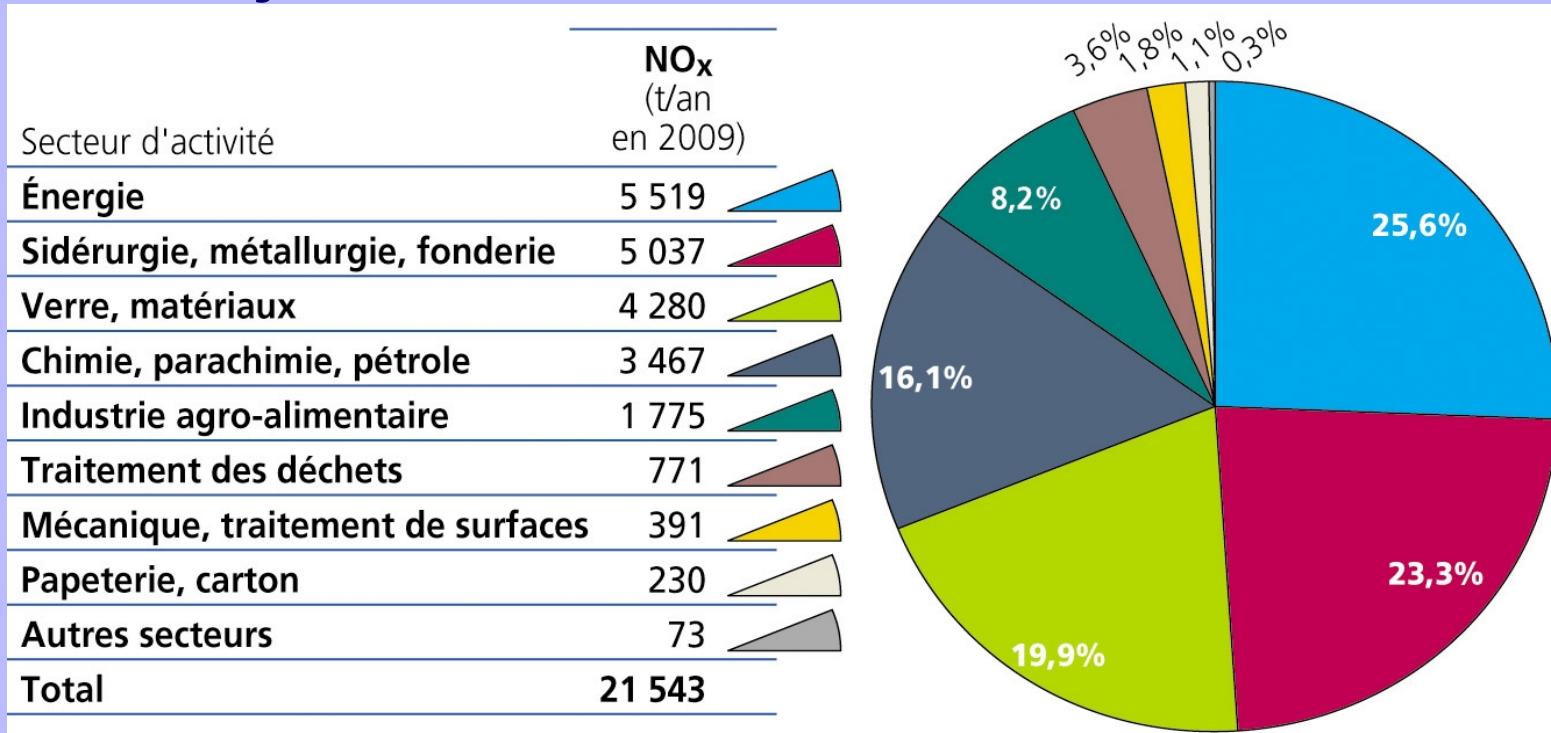
Rejets en baisse de **26,4%** / 2008

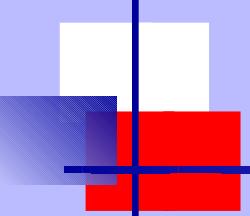
- La **SNET** à Hornaing, 3° émetteur régional
→ - **36%** (3108 kg contre 4863 kg)
- **EDF** à Bouchain, 4° émetteur régional
→ - **22%** (3106 kg contre 4003 kg)
- **AGC France SAS**, 9°, - **52%** (621 kg / 1298 kg)
- **Tereos**, 10°, + **48%** (596 kg / 402 kg)
- **St-Gobain Glass**, 11°, - **3%** (503 kg / 520 kg)

NOx (Oxydes d'azote)

Effets : Peroxyde d'N (irritant, très toxique), protoxyde d'N (effet de serre), oxyde d'N (pluies acides)

- Rejets en baisse de 18,8% / 2008





NOx (Oxydes d'azote) / S3PI Hainaut-Douaisis-Cambrésis

Rejets en baisse de 22,9% / 2008

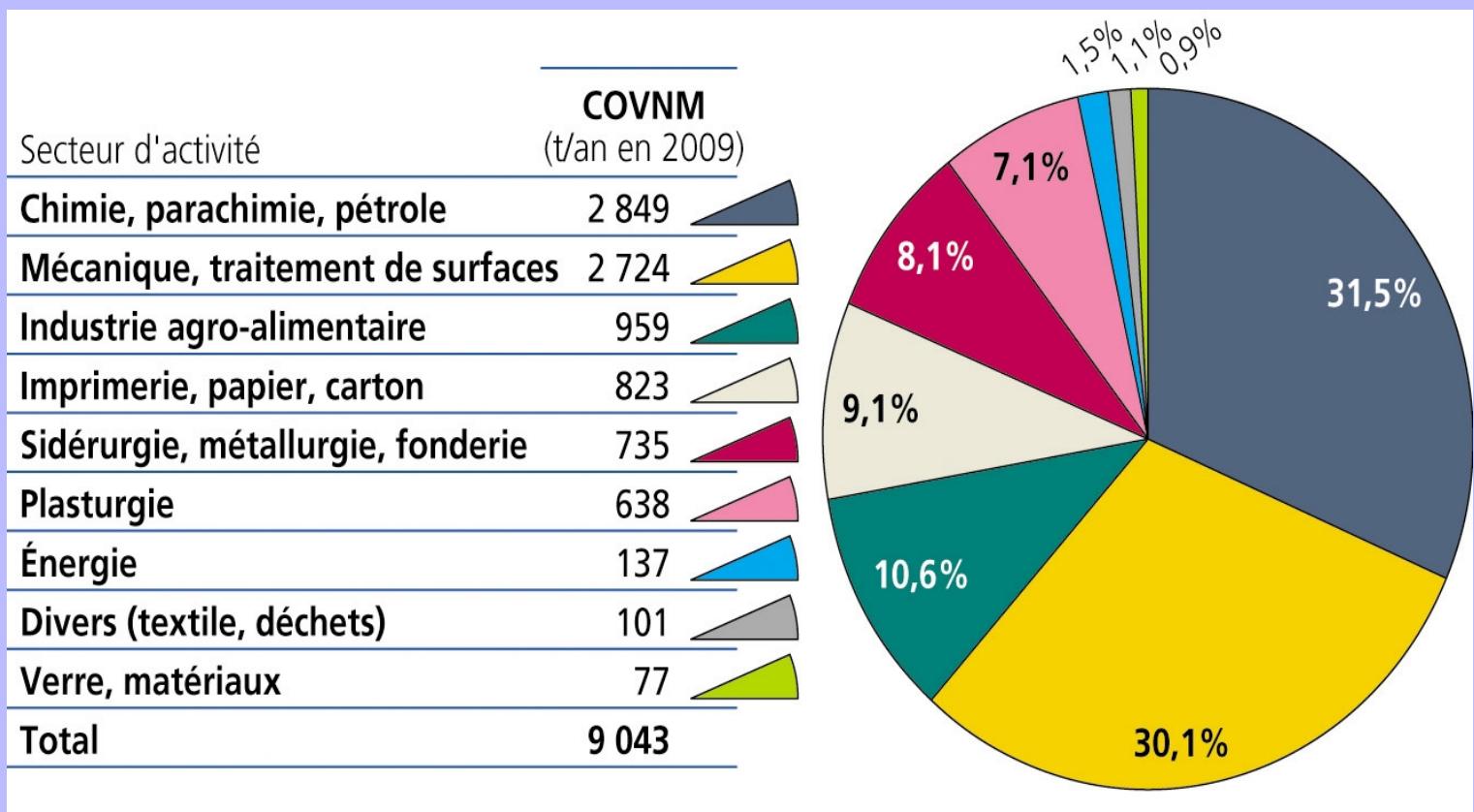
- ***EDF*** à Bouchain, 3° émetteur régional
→ - 20% (1655 kg contre 2074 kg)

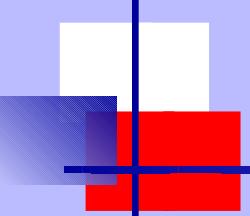
- La ***SNET*** à Hornaing, 4° émetteur régional
→ - 26% (1449 kg contre 1948 kg)

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

COVNM

- Effets : cancérigènes ou mutagènes, pics d'ozone
- Rejets en baisse de 10,8% / 2008





COVNM / S3PI Hainaut-Douaisis-Cambrésis

Rejets en baisse de **27,7%** / 2008

- **Toyota MMF**, 7° émetteur régional est stable à **+ 2,3%** (354 t contre 346 t)

Tous les autres sont à la baisse :

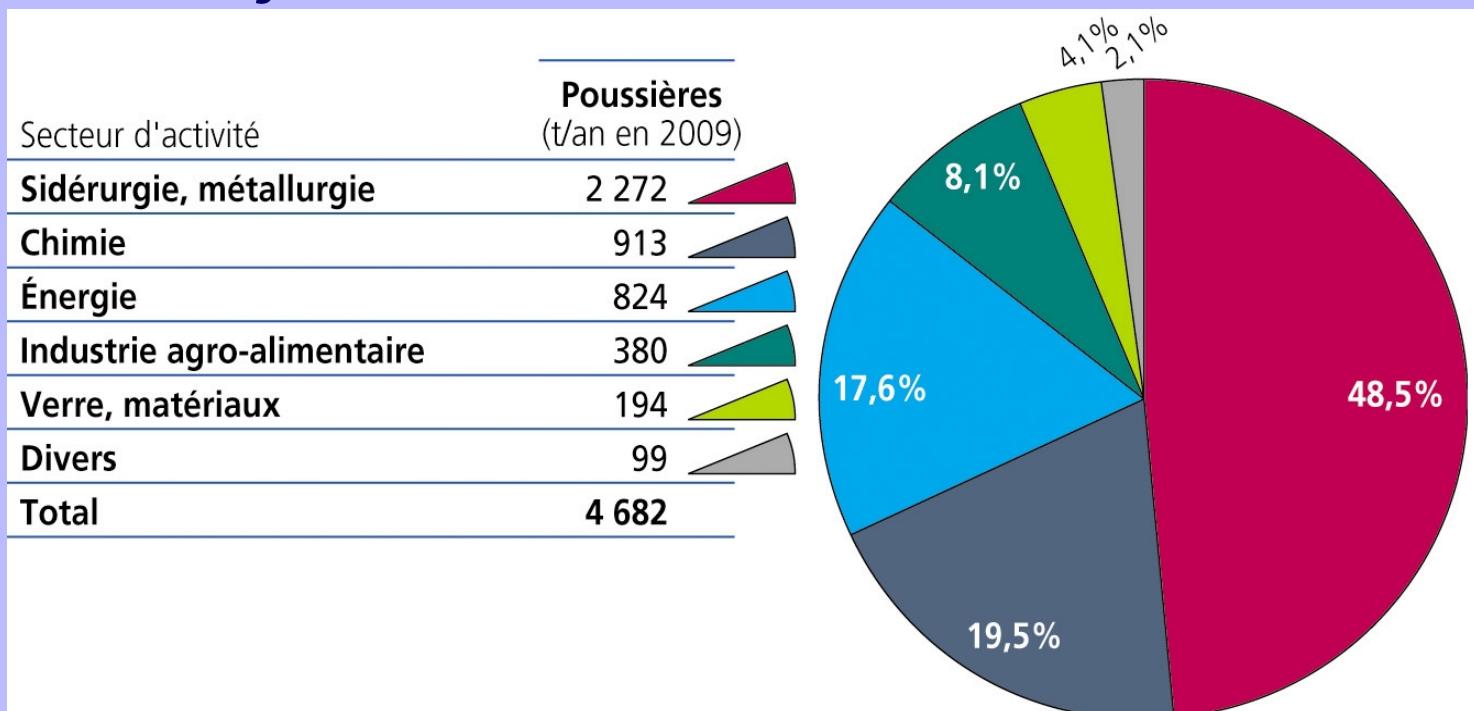
- **Sevelnord**, 8°, **- 59%**, (350 t / 852 t)
- **MCA**, 9° **- 55%**, (314 t / 698 t)
- **Myriad**, 9°, **- 34%**, (282 t / 428 t)
- **PPG Industries**, 10°, **-30%**, (229t / 328t)
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Poussières

Effets : affections respiratoires chroniques, maladies cardio-vasculaires

- Rejets en baisse de 20,2% / 2008





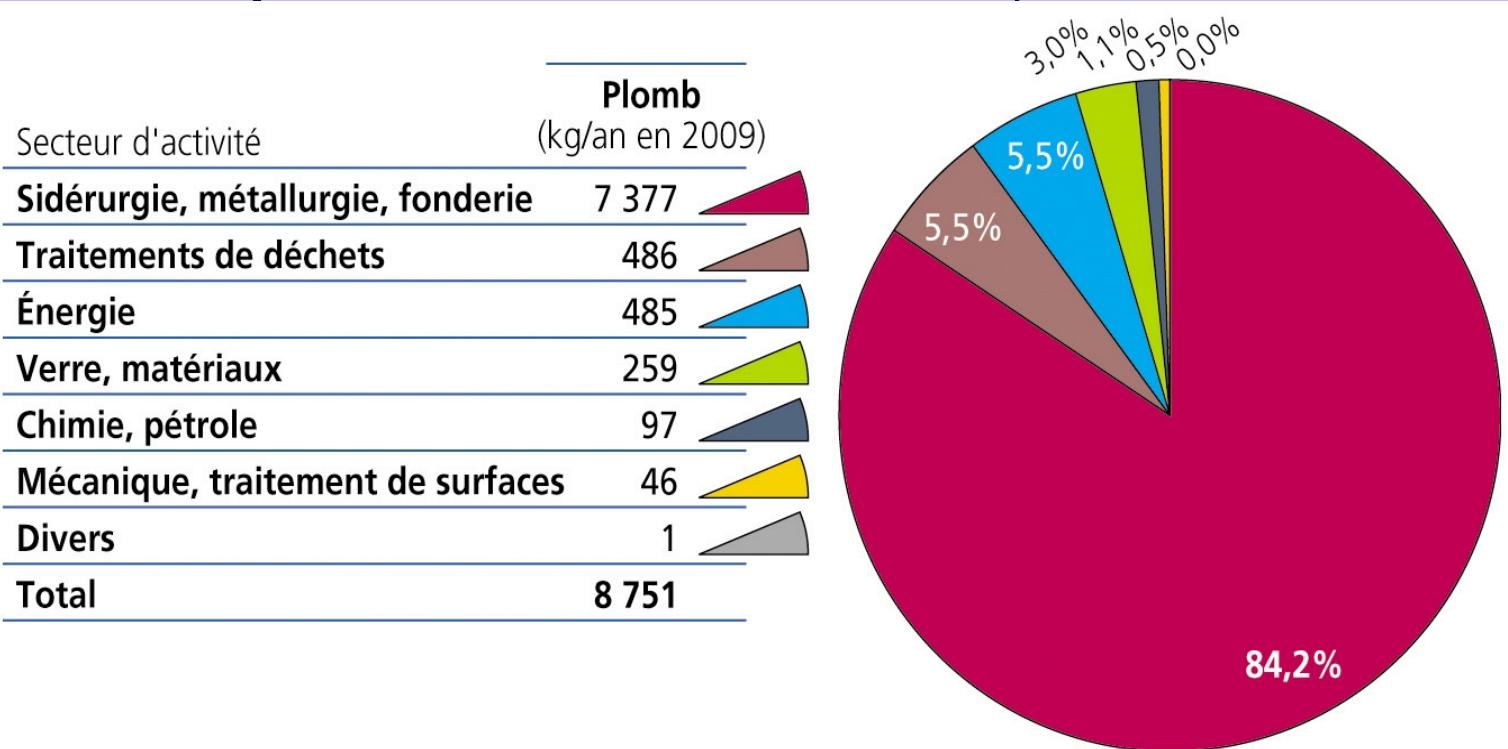
Poussières / S3PI Hainaut-Douaisis-Cambrésis

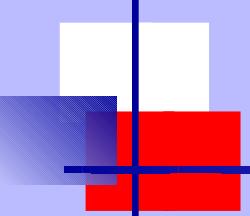
Rejets en baisse de **24,6%** / 2008

- La **SNET** à Hornaing, 2° émetteur régional
→ - **32,5%** (353 t contre 523 t)
- **EDF** à Bouchain, 3° émetteur régional
→ - **6%** (350 t contre 373 t)
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Plomb

- Effets : bioaccumulation dans l'organisme
→ saturnisme
- Rejets en baisse de 20,7% / 2008



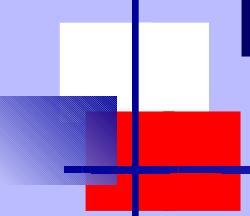


Plomb / S3PI Hainaut-Douaisis-Cambrésis

Rejets en baisse de 16,2% / 2008

- **LME Aciérie**, 2° émetteur régional
→ - 39% (349 kg contre 568 kg)
- **V&M France-Aciérie**, 3° émetteur régional
→ - 24% (299 kg contre 395 kg)

- **La SNET à Hornaing (6°) émet à la hausse (167 kg contre 46 kg)**
Direction régionale de l'environnement,
du Climat et du Développement durable



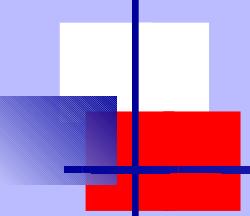
Dioxines

Effets : perturbations des systèmes immunitaire & endocrinien, du développement du système nerveux et de la fonction de reproduction

- En 2009, rejets en baisse de 14,9% / 2008

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Emissions de dioxines (en gr)	22,17	18,04	18,46	20,6	10,74	9,17
Evolution annuelle		-18,6 %	+2 %	+12 %	-48 %	-15 %
Evolution / 2004		-18,6 %	-16,7 %	-7,1 %	-51,6 %	-58,6 %

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Dioxines / S3PI Hainaut-Douaisis-Cambrésis

En 2009, rejets en baisse de **72,1%** / 2008

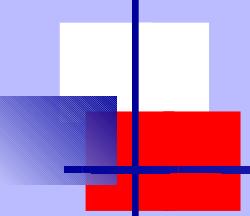
- **LME Aciérie**, 2° émetteur régional
→ - **56%** (0,52 g contre 1,19 g)
- **V&M France-Aciérie**, 4° émetteur régional
→ - **94%** (0,0493 g contre 0,9 g)

Les 3 UIOM de Maubeuge (13°), Douchy-les-Mines (14°) et Saint-Saulve (16°) émettent à la hausse, mais pour des volumes très restreints

REJETS DANS L'EAU - EFFETS

- ✓ **DCO** (Demande Chimique en Oxygène) : représente la quantité d'oxygène consommé par les matières oxydables contenues dans un effluent
 - Mort de poissons par asphyxie
- ✓ **MES** (Matières en suspension) : comprennent les matières décantables et colloïdales
 - Réduction de la luminosité et de la photosynthèse
- ✓ **NGL** (azote global) : comprend l'azote organique, ammoniacal, les nitrites et nitrates
 - Toxicité de l'azote ammoniacal, eutrophisation (avec P)





REJETS DANS L'EAU - BILAN

437 déclarations en 2009, 400 en 2008

- A périmètre d'étude constant (soit pour 354 entreprises) :
 - ✓ Baisse de 5% des prélèvements
 - ✓ Baisse de 9% des rejets de MES
 - ✓ de 24% pour la DCO
 - ✓ de 23 % pour le NGL
- **237 programmes pour 71, 3 M€**

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

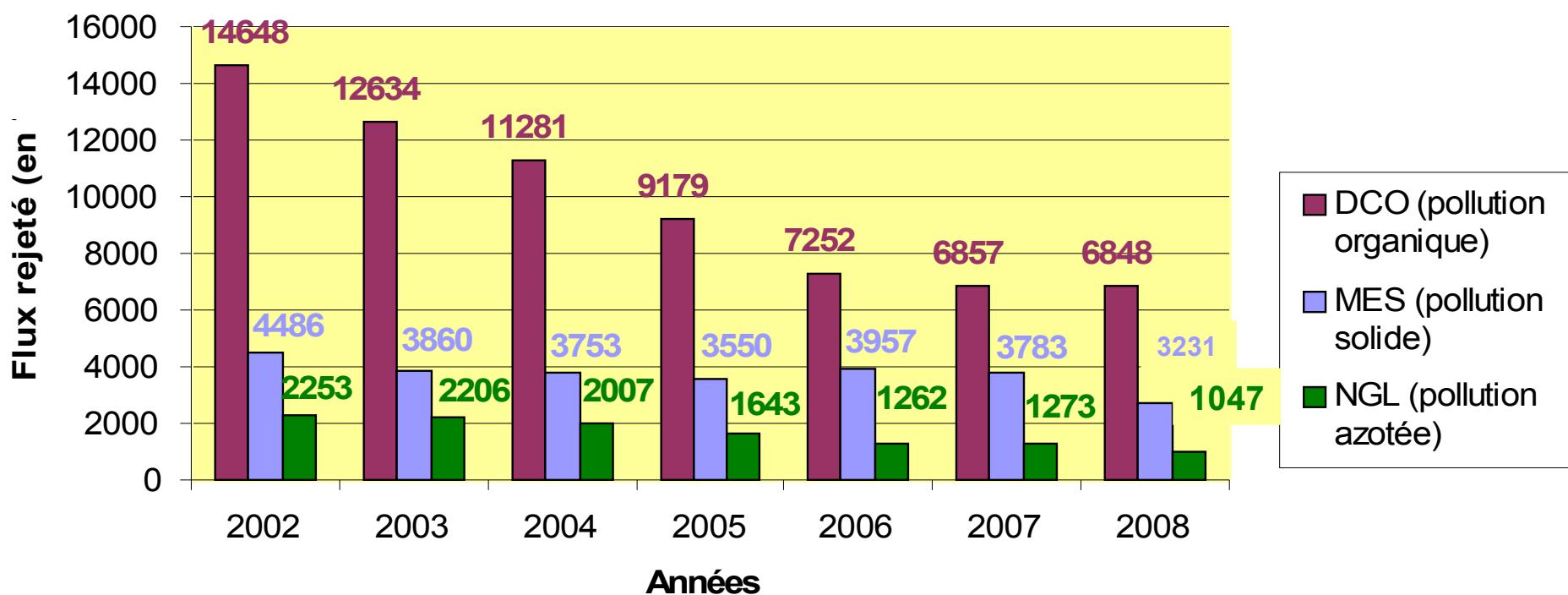


REJETS DANS L'EAU – EVOLUTION 2001 / 2009

DCO = 5.434 t → - 67% de 2001 à 2009

En 2009 : MES = 3.182 t → - 46% « « « «

NGL = 861 t → - 72% « « « «





REJETS DANS L'EAU / S3PI Hainaut-Douaisis-Cambrésis

147 déclarations en 2009

A périmètre d'étude constant (soit pour 81 entreprises) :

- Baisse de 9% des rejets de MES
- de 43% pour la DCO
- de 20 % pour le NGL

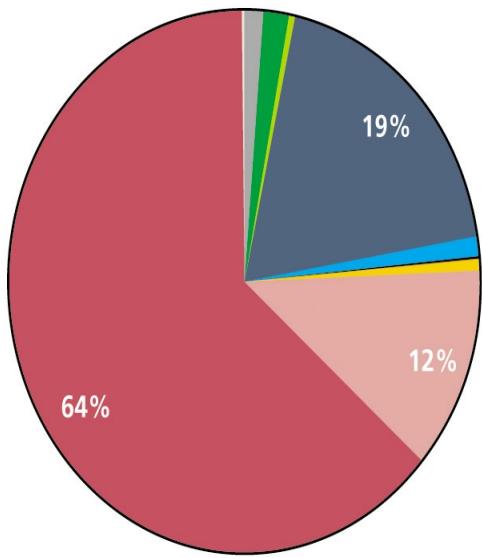


DECHETS

Bilan 2009

- Forte hausse du nombre de déclarants en 2009, (soit 467 pour les DND et 388 pour les DD) dont 143 sites de traitements en 2009 (contre 67 en 2008 et 33 en 2007)
- 493.782 t de DD et 4.163.206 t de DND déclarés
- A périmètre constant, une **baisse globale de déchets produits** de 16,6% :
 - ✓ + 0,7% pour les DD
 - 19,2% pour les DND

Déchets industriels dangereux



DIV : Divers et services	4 491 t
IAA : Agro-alimentaire et boissons	6 106 t
PAP : Bois, papier et carton	1 481 t
CHM : Chimie, parachimie, pétrole	66 084 t
ENR : Énergie	4 108 t
TRP : Entreposage, transport, commerce	517 t
EXT : Industries extractives	167 t
MIN : Industries minérales	2 313 t
MEC : Mécanique, traitement des surfaces	42 350 t
MET : Sidérurgie, métallurgie, coke	221 912 t
TXT : Textile, cuir et peaux	655 t

Taux de valorisation en légère baisse

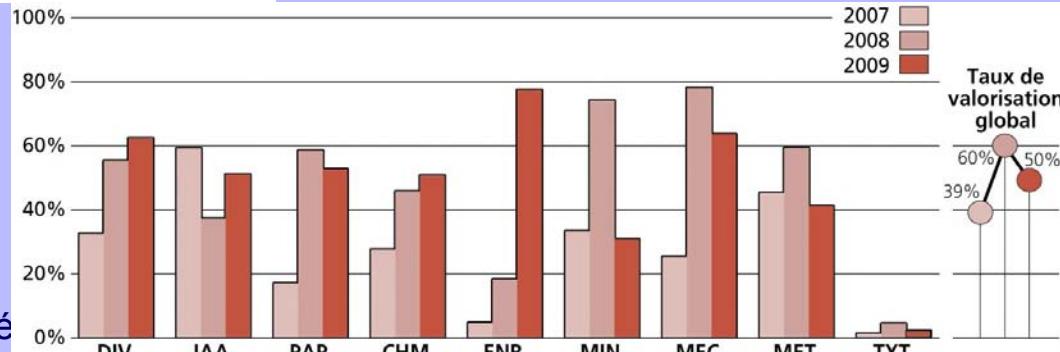
Direction ré
de l'amén

Évolution du taux de valorisation des déchets industriels dangereux par secteur d'activité

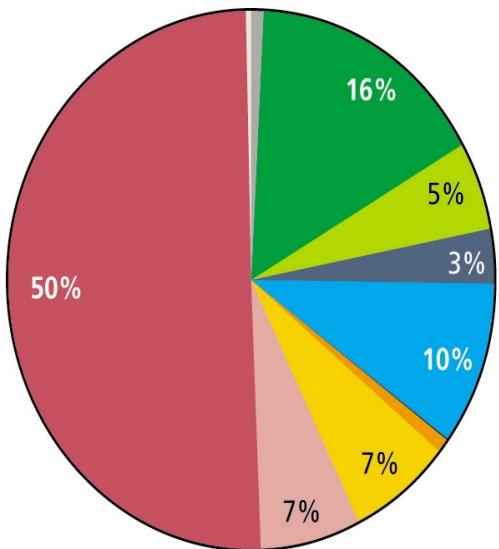
Source : Registre des émissions polluantes et des déchets pour l'année 2009.

Tonnage DD déclaré en 2009 = 350 kt

La sidérurgie toujours prépondérante



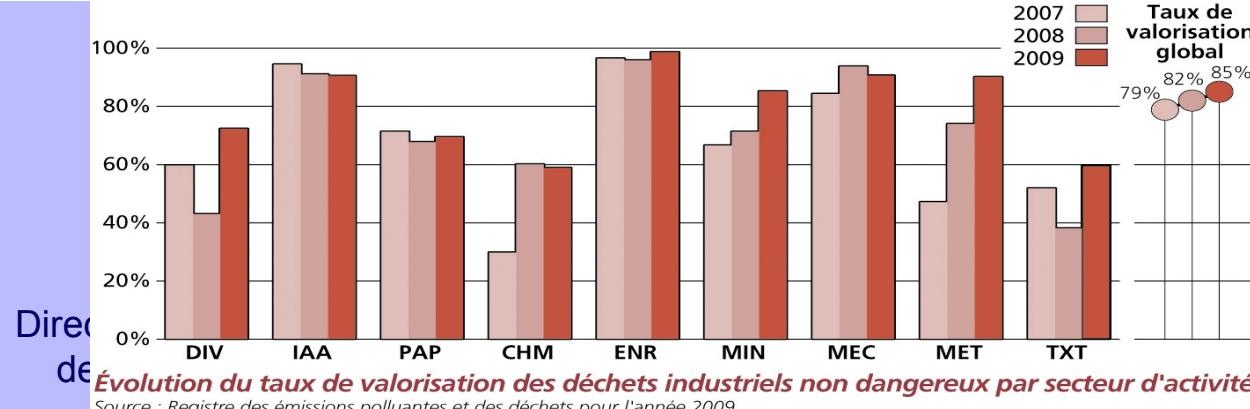
Déchets industriels non dangereux



DIV : Divers et services	23 613 t
IAA : Agro-alimentaire et boissons	458 523 t
PAP : Bois, papier et carton	153 736 t
CHM : Chimie, parachimie, pétrole	94 865 t
ENR : Énergie	284 249 t
TRP : Entreposage, transport, commerce	2 215 t
EXT : Industries extractives	24 505 t
MIN : Industries minérales	195 825 t
MEC : Mécanique, traitement des surfaces	192 475 t
MET : Sidérurgie, métallurgie, coke	1 456 532 t
TXT : Textile, cuir et peaux	10 442 t

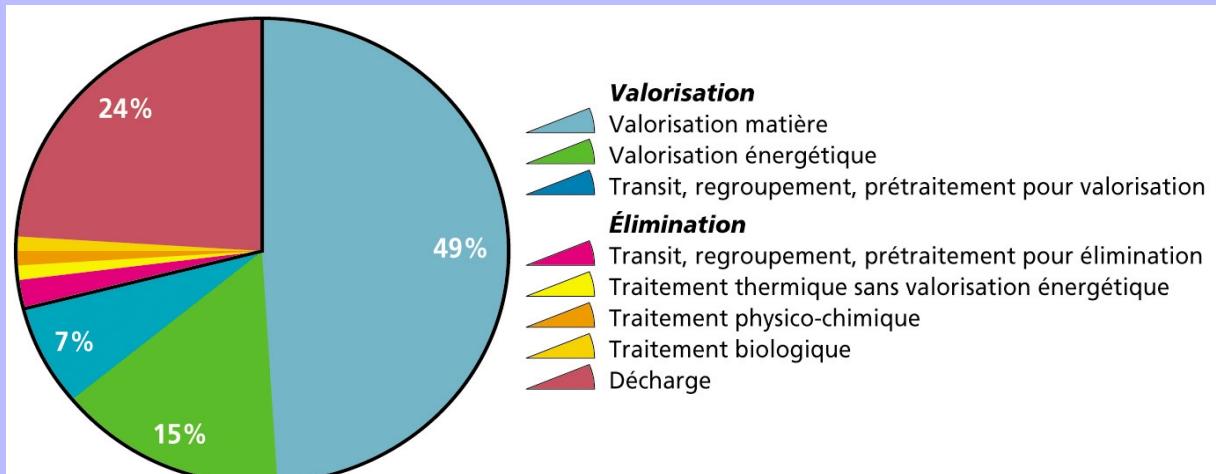
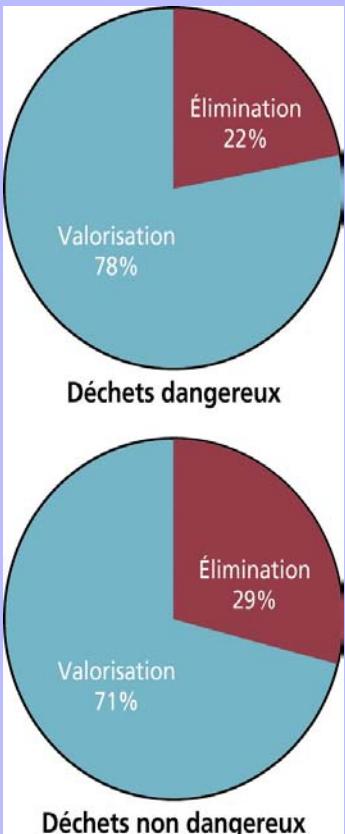
Tonnage déclaré DND en 2009 = 2,897 Mt

Un taux de valorisation en progression constante (85%)

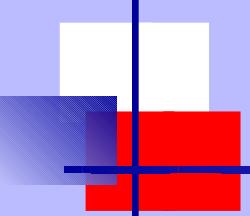


Mode de traitement des déchets (industriels et ménagers)

648.387 T de DD , 6.183.500 T de DND traités



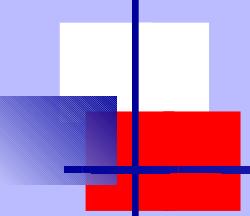
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Déchets produits / S3PI Hainaut-Douaisis-Cambrésis

- La **SNET** à Hornaing, 2° producteur régional
→ - 18% (232 kt contre 282 kt), à près de 100% de DND – Taux valorisation = 99,98%
 - **Nyrstar France**, 3° producteur régional
→ + 71% (120 kt contre 70 kt), à près de 100% de DD - Taux valorisation = 9,70%
 - **EDF** à Bouchain, 6° producteur régional
→ - 25% (47 kt contre 62 kt), à 40% DD & 60% DND
- Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement





Taux de valorisation / S3PI Hainaut-Douaisis-Cambrésis

- Déchets traités = **1.237 kt** (18% / région)
- DD = **76 kt** (12% / région)
→ **91,4%** valorisation
- DND = **1.161 kt** (19% / région)
→ **65%** valorisation
- Taux de valorisation global = **66,6%**

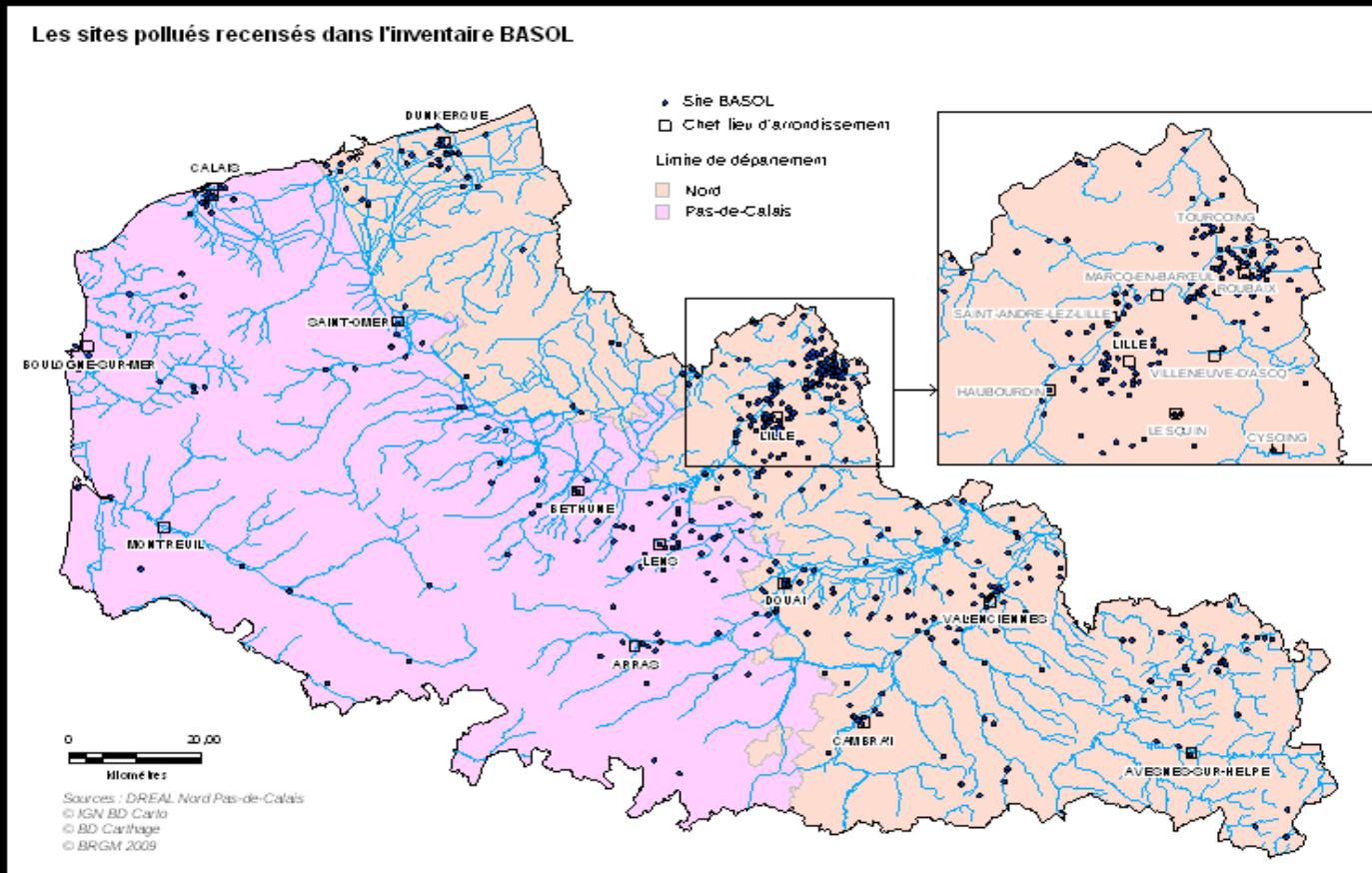


Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

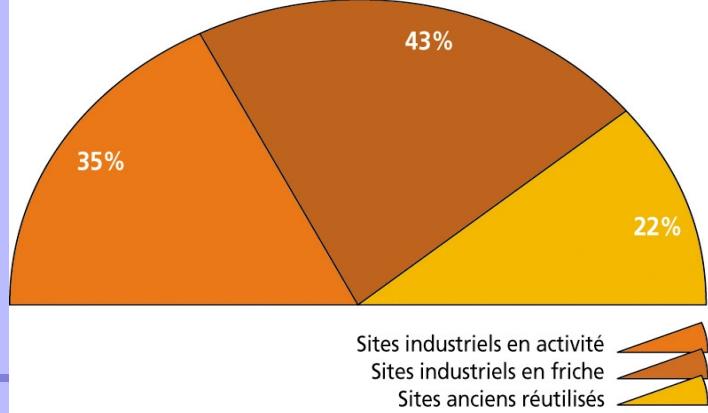
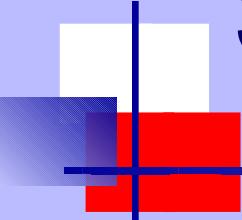
SOLS

Vers la reconquête des friches

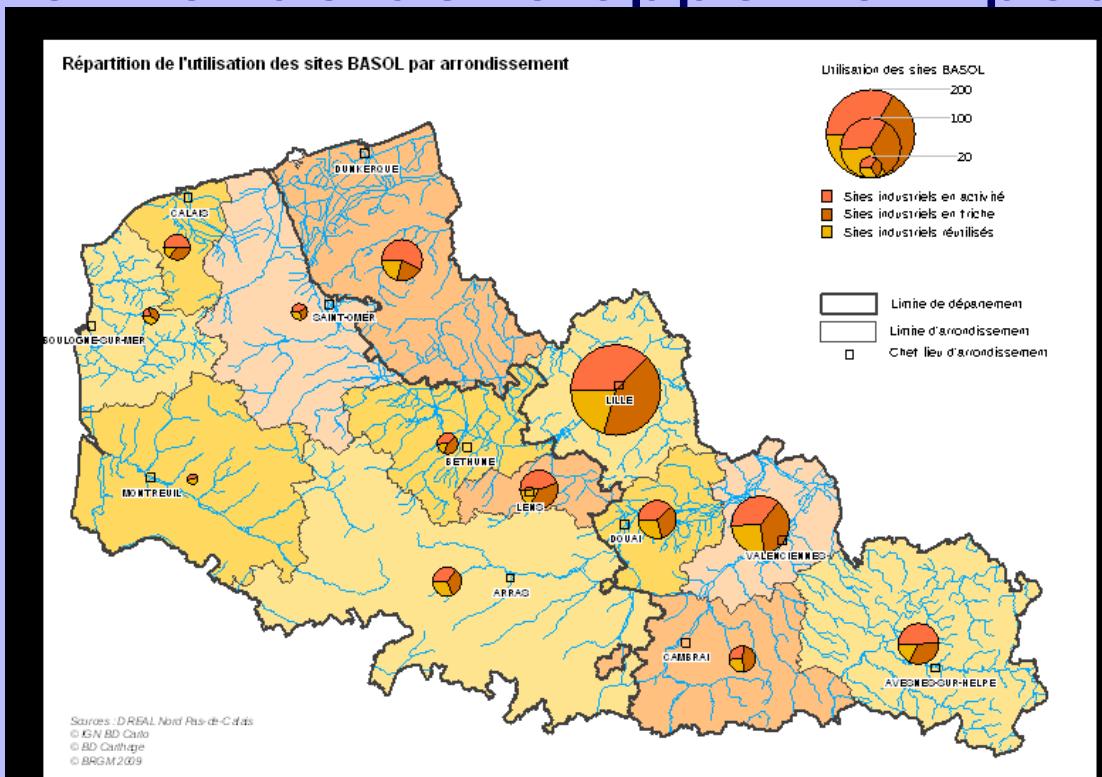
558 sites pollués ou potentiellement pollués



SOLS

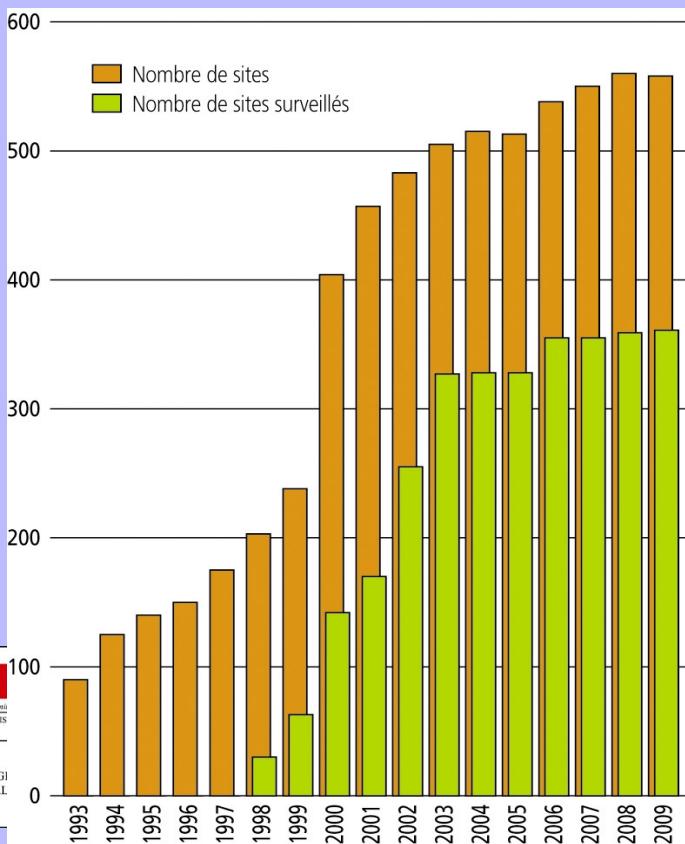


- 43% des sites BASOL encore en friche
- Un potentiel de développement pour les villes

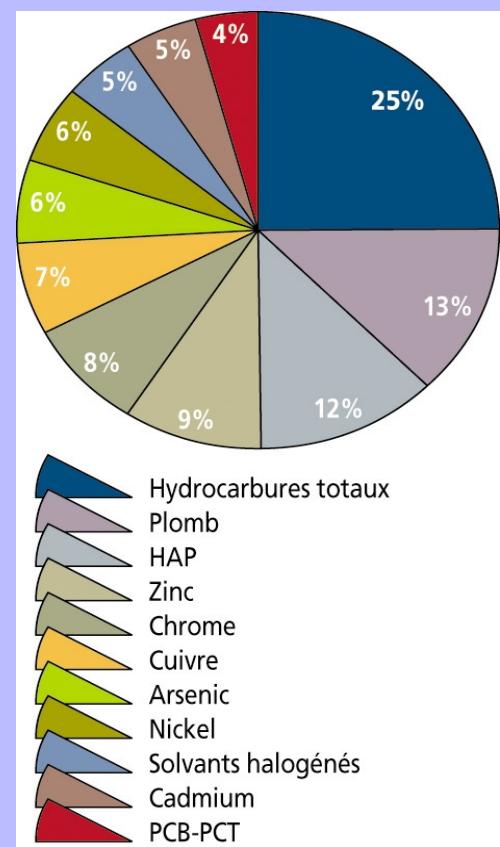


SOLS

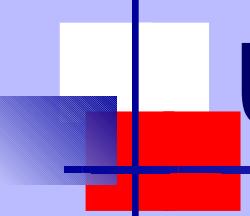
361 sites pollués surveillés
(65% des sites BASOL)



Les polluants présents dans les sols ou les nappes



régionale de l'environnement,
du logement et du logement



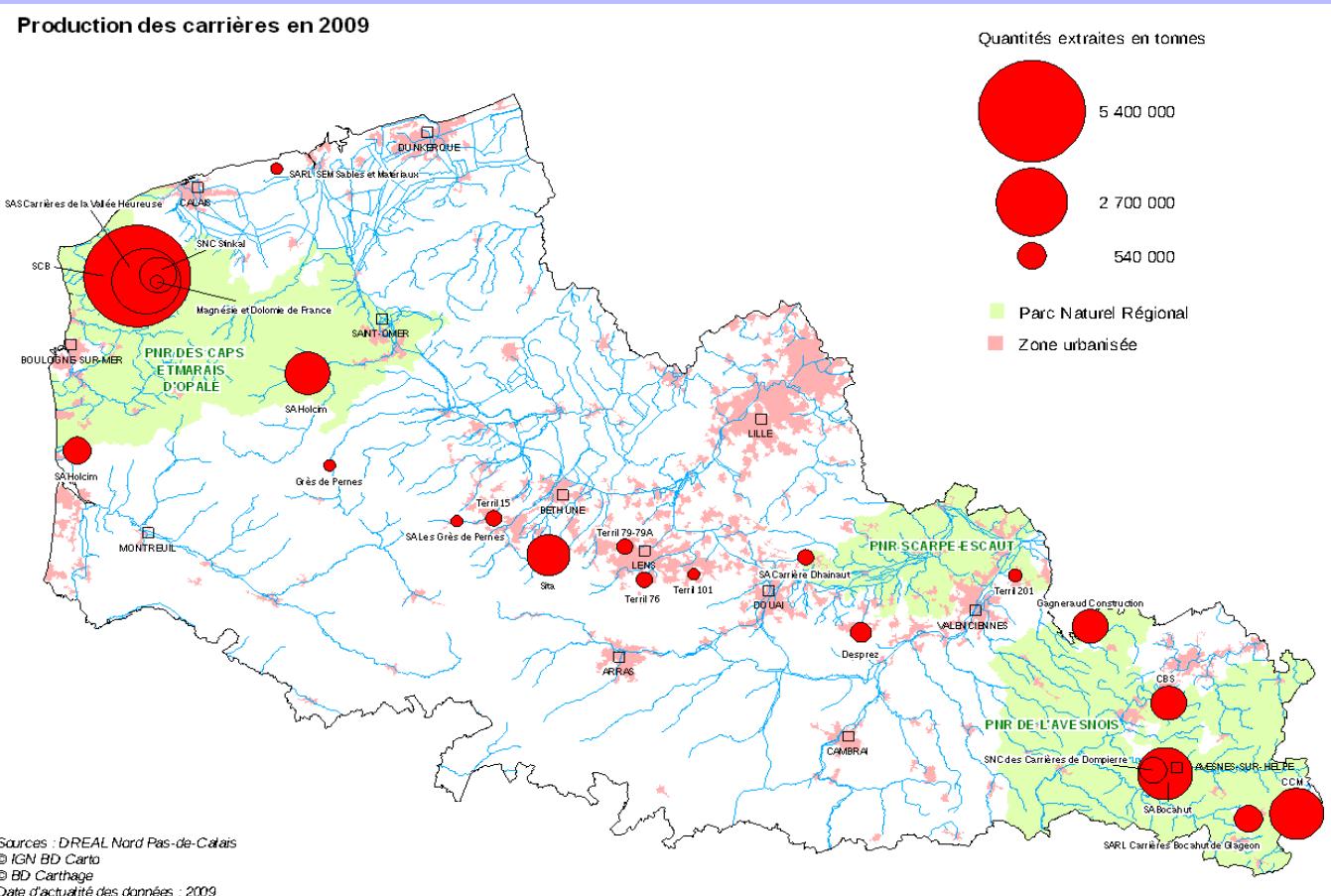
Sédiments pollués : Un enjeu important en région

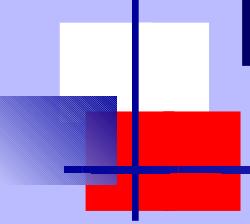
- Sédiments portuaires : besoin annuel de 4Mm³ à draguer
- Sédiments fluviaux : besoin annuel de 250.000 m³
- Présence parfois élevée de métaux lourds et de PCB
- Filières de valorisation en gestation (stockage à terre relève désormais de la législation ICPE)



CARRIERES

Baisse de 12 % de la production globale en 2009 / 2008





FILIERES D'ELEVAGE

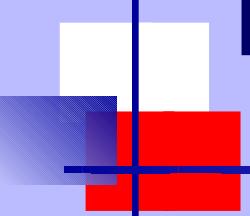
691 Établissements autorisés (Nord : 396,
PdC : 295)

36 arrêtés passés au CODERST (Nord :
17, PdC : 19)

122 inspections (Nord : 81, PdC : 41)



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



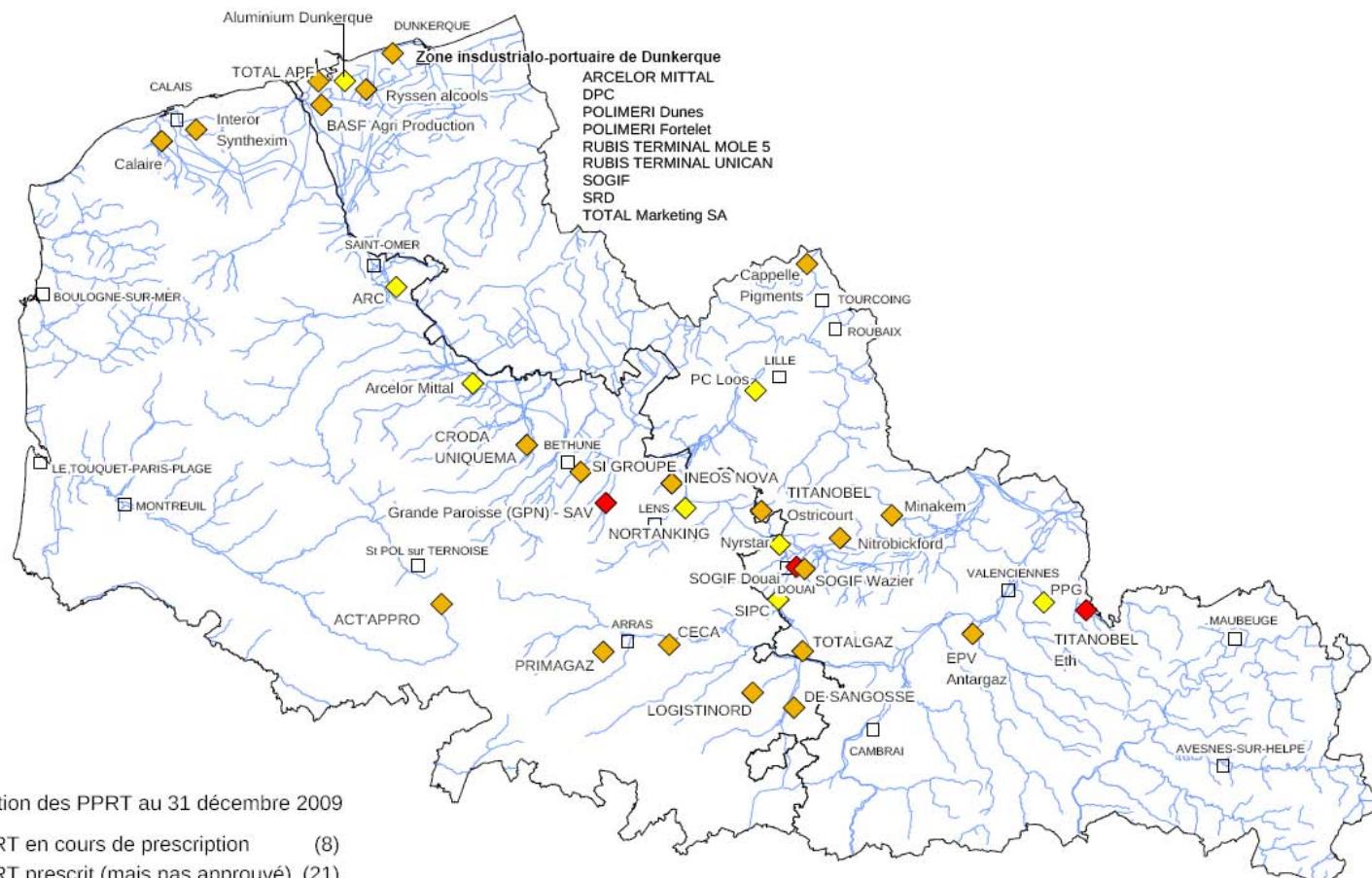
RISQUES ACCIDENTELS

- Poursuite de l'effort mené sur les PPRT :
 - ✓ 12 prescriptions en 2009 (21 prescrits fin 2009)
 - ✓ 4 approbations désormais sur 31 PPRT
 - ✓ Conventions signées / PPRT Mazingarbe
- Action continue de l'IIC :
 - ✓ 42 inspections renforcées en 2009
 - ✓ Contrôles sur 12 ICPE en régularisation, 13 sites à POI, 8 stations-service et 2 dépôts d'artifices de divertissement



Bilan des PPRT (fin 2009)

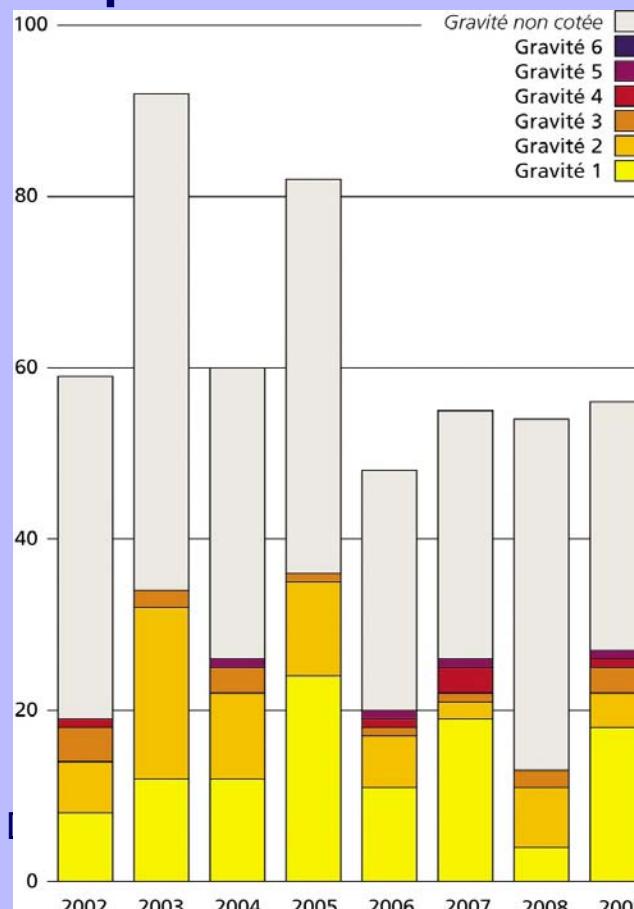
La mise en oeuvre des PPRT en région Nord - Pas-de-Calais

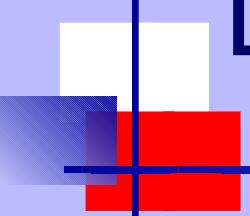


Bilan de l'accidentologie régionale

- 56 accidents répertoriés :
- ✓ 37 Nord
- ✓ 19 PdC

Dans la moyenne des 4 dernières années





L'information du public

- Information et concertation - quelques actions des trois S3PI en 2009 :
- ✓ Bilan de 10 ans d'actions / S3PI Artois
- ✓ Info sur les risques sismiques / S3PI H-C-D
- ✓ Lancement étude des concentrations en dioxines / air & sols Dkquois / S3PI C.O-F

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



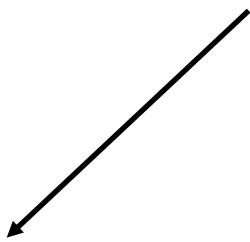
L'Inspection des installations classées sur le territoire Hainaut-Cambrésis-Douaisis



DREAL NORD-PAS-DE-CALAIS
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Le rôle de l'inspection des installations classées

Assurer la police environnementale auprès des établissements industriels et agricoles



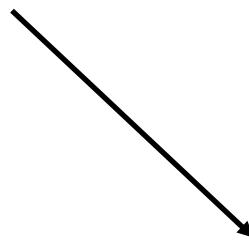
Encadrement réglementaire

- Arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter
 - Arrêtés complémentaires
- Encadrement de la fin de vie des installations



Surveillance des installations

- Inspection des sites
- Contrôles inopinés
- Examen des résultats des études et contrôles demandés aux exploitants



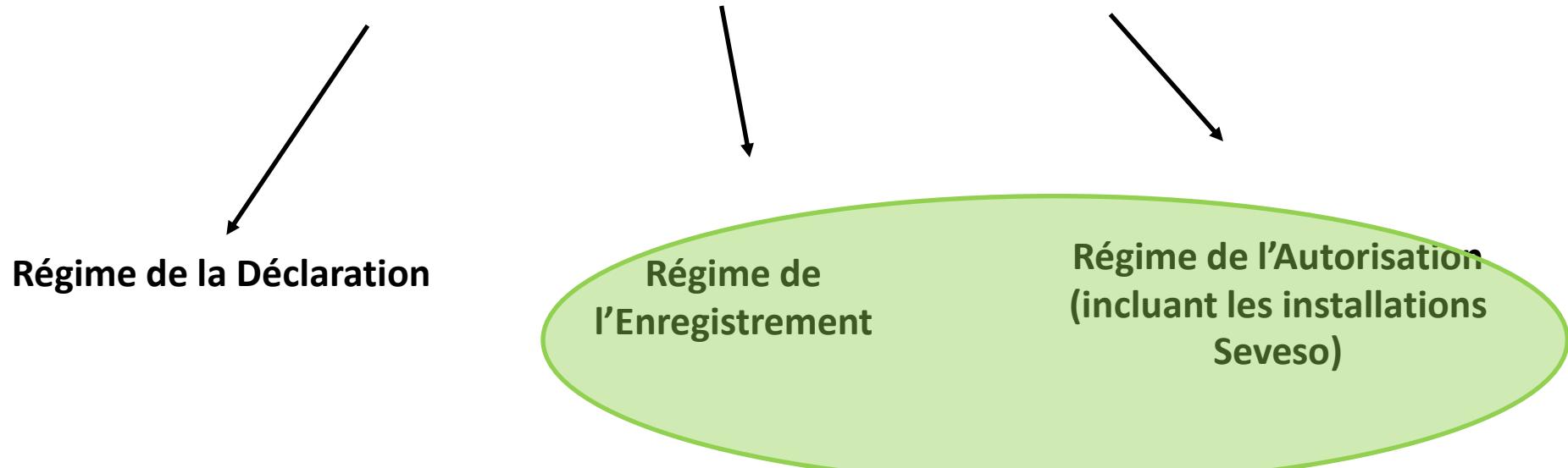
Information des exploitants et du public

- CLIC/CLIS/CLI
- IRE
- Information sur des évolutions réglementaires

Le classement des installations classées

Les installations sont classées en fonction des risques ou des inconvénients que leur exploitation peut présenter.

Il existe 3 régimes spécifiques



L'action de l'inspection est d'abord dirigée vers les installations soumises à Autorisation ou Enregistrement

Quelques caractéristiques des installations classées du territoire HCD

Environ 450 installations soumises à autorisation en fonctionnement, et 100 friches industrielles à réhabiliter

Quelques grands secteurs industriels du territoire :



Ferroviaire
(Alstom,
Bombardier...)



Automobile (Renault,
Toyota, PSA...)



verre
(St-Gobain, AGC,
Verreries de
Masnières...)

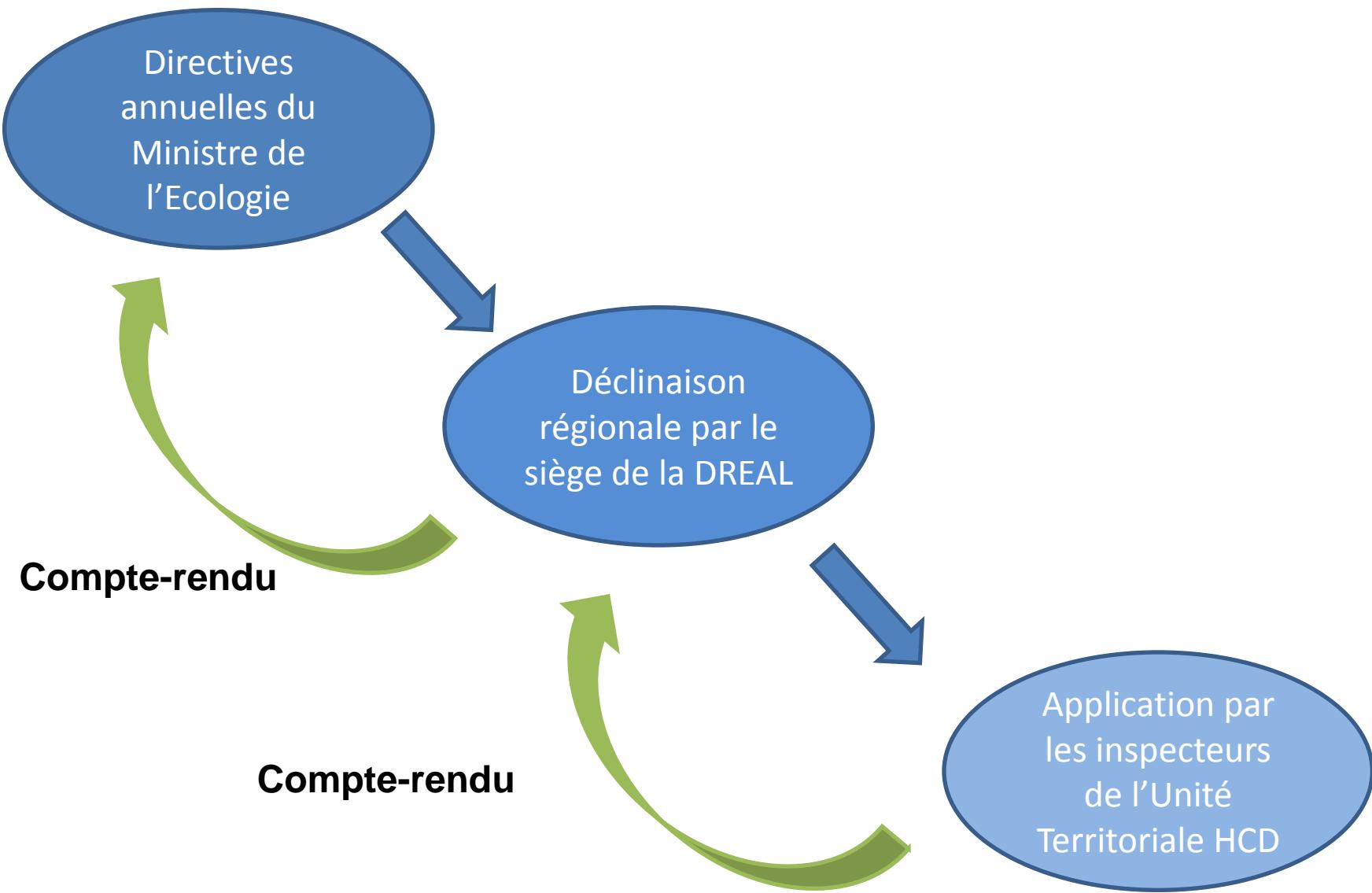


agro-alimentaire
(Lactalis, Ménissez,
Tereos,...)



Energie (EDF,
SNET, POWEO)

Le pilotage de l'inspection des installations classées



Les grands objectifs nationaux 2010 et les résultats de l'Unité Territoriale

En matière d'encadrement réglementaire

- **70 % des dossiers de demande d'exploiter une nouvelle installation instruits en moins d'1 an, si dossiers recevables**
 - ➔ **50 % des dossiers instruits en moins de 12 mois**
- **Tous les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sont prescrits et 40 % sont approuvés**
 - ➔ **Les 9 PPRT du territoire ont été prescrits et 66 % sont approuvés**
- **A fin 2010, tous les arrêtés d'autorisation des sites classés IPPC ont été revus et les limites de rejets sont conformes aux valeurs guides de l'UE**
 - ➔ **Tous les sites IPPC du territoire ont un arrêté d'autorisation conforme à la réglementation Européenne**

Les grands objectifs nationaux 2010 et les résultats

En matière de surveillance des sites

- La périodicité d'inspection des sites est conforme aux directives nationales , à savoir, a minima tous les ans, tous les trois ans ou tous les dix ans en fonction des enjeux présentés
 - Les sites ont été inspectés dans le respect de ces périodicités, et pour certains d'entre eux même bien au-delà (322 inspections réalisées pour environ 500 sites suivis)
- Résorption des PCB : décontamination ou élimination des appareils contenant des PCB/PCT en concentration > 500 ppm
 - Réalisation de visites de contrôle selon le programme établi

2010 en quelques chiffres

En matière d'encadrement réglementaire

- 13 nouveaux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été instruits
- 62 arrêtés complémentaires proposés au Préfet

En matière de surveillance des sites

322 inspections réalisées, qui ont conduit à :

- 53 arrêtés préfectoraux de mise en demeure
- 12 Procès Verbaux transmis au Procureur de la République
 - 5 arrêtés préfectoraux de consignation

187 contrôles inopinés réalisés sur les rejets en eau, en air, en légionnelles, et sur le bruit et les odeurs :

- 50 % des contrôles conformes

Objectifs nationaux prioritaires 2011 (1/2)

En matière d'encadrement réglementaire

- **70 % des dossiers de demande d'exploiter une nouvelle installation instruits en moins d'1 an, si dossiers recevables**
- **Délais d'instruction des dossiers d'enregistrement : 100 % des dossiers instruits en 5 mois, ou 7 mois si passage au CODERST, si dossier recevable**
- **60 % des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sont approuvés**

Objectifs nationaux prioritaires 2011 (2/2)

En matière de surveillance des sites

- La périodicité d'inspection des sites est conforme aux directives nationales , à savoir, a minima tous les ans, tous les trois ans ou tous les sept ans selon les enjeux présentés
- Mise en œuvre du Règlement Européen REACH : une trentaine d'inspections sur le respect de la mise en œuvre du Règlement en région NPdC (enregistrement des substances, application des fiches de données sécurité)
- « Action coup de poing » pour vérifier l'élimination par les détenteurs des appareils contenant des PCB conformément à la réglementation
- Repérage des établissements accueillant des populations sensibles construits sur des sites potentiellement pollués (action pilotée au niveau régional, en partenariat avec le BRGM et les acteurs concernés : Académie, élus locaux...)

Autres objectifs 2011 nationaux

Mais aussi...

- Instruction des Etudes de dangers des installations Seveso seuil bas
- Instruction des Etudes de dangers des infrastructures de transports de matière dangereuses (gare de triage de Somain concernée en 2011)
- Mise en conformité des rejets des installations classées pour répondre aux objectifs du SDAGE
- Poursuite de l'action d'encadrement de Recherches de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) dans les rejets des installations classées
- Poursuite des inspections des installations Seveso sur le thème « du vieillissement des installations »
- Autres actions thématiques : mise en oeuvre des MTD dans les IPPC, servitudes sur les sites et sols pollués

Réunion sur la présentation des IRE

Lieu : Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement de Valenciennes

Date : vendredi 21 janvier 2011

Participants :

- Olivier MESUREUR, S3PI
- Amandine DUFLOS, S3PI
- Daniel HELLEBOID, DREAL
- François CLERC, DREAL
- Laurent CHAUVEL, DREAL
- Julie TARTARIN, Escaut Vivant - Levende Schelde
- Mireille HAVEZ, Association Environnement Développement Alternatif
- Jean-Marie CHABANE
- Vincent MASSON, DREAL

RELEVE DE CONCLUSIONS

I. Qu'est-ce que le S3PI ?

Olivier MESUREUR indique que le rôle du S3PI, structure installée par le Préfet, est d'organiser l'information et la concertation relatives à la pollution et aux risques technologiques et naturels. Le S3PI pilote en outre des études environnementales.

Les actions du S3PI sont structurées autour de quatre Commissions :

- la Commission *risques industriels et naturels* ;
- la Commission *impact sur les milieux* ;
- la Commission *gestion des déchets, des sites et des sols pollués* ;
- la Commission *nouveaux projets*.

Le S3PI est composé de trois personnes. Olivier MESUREUR annonce qu'il quittera bientôt son poste de responsable du S3PI. Il sera remplacé par Amandine DUFLOS.

Olivier MESUREUR précise que l'ensemble des documents qui seront présentés au cours de cette réunion seront disponibles sur le site internet du S3PI Hainaut-Cambrésis-Douaisis.

II. Présentation du document « l'industrie au regard de l'environnement 2010 (IRE) »

François CLERC explique que, pour établir le document sur l'industrie, la DREAL a d'abord recueilli, en 2010, les déclarations des industriels sur les émissions produites en 2009. 960 établissements ont été interrogés. 846 déclarations ont été recueillies. De plus, les émissions 2008 et 2009 ont été comparées à périmètre constant. Enfin, les principaux émetteurs ont été mis en évidence.

Les rejets dans l'air

L'étude comparative porte sur 361 entreprises pour la région et sur 97 entreprises pour le territoire du S3PI. Les rejets déclarés ont diminué de 11 à 21 % dans la région et de 6,5 à 26 % sur le territoire du S3PI. La diminution des rejets s'explique en partie par la baisse de la production.

Par polluant, la diminution des rejets est la suivante :

- CO₂ : diminution de 11 % dans la région et de 24 % sur le territoire du S3PI ;
- dioxyde de souffre : diminution de 13 % dans la région et de 26,4 % sur le territoire du S3PI ;

- oxyde d'azote : diminution de 18,8 % dans la région et de 23 % sur le territoire du S3PI ;
- composés organiques volatiles : diminution d'environ 11 % dans la région et de 27,7 % sur le territoire du S3PI ;
- poussières : diminution de 20,2 % dans la région et de 24,6 % sur le territoire du S3PI ;
- plomb : diminution de 20,7 % au niveau régional et de 16,2 % sur le territoire du S3PI ;
- dioxines : diminution de 14,9 % dans la région et de 72,1 % sur le territoire du S3PI.

Les rejets dans l'eau

L'étude porte sur 354 entreprises au niveau régional. Les prélèvements d'eau sont en baisse de 5 % ; les rejets de matières en suspension, de 9 % ; la demande chimique en oxygène, de 24 % ; les rejets d'azote, de 23 %. Des investissements de plus de 71 millions d'euros ont été consentis pour améliorer la qualité de l'eau.

Pour le territoire du S3PI, l'étude porte sur 81 entreprises. Les rejets de matières en suspension ont diminué de 9 % ; la demande chimique en oxygène, de 43 % ; les rejets d'azote, de 20 %.

Les déchets

Pour l'année 2009, le nombre de déclarants a fortement augmenté. A périmètre constant, les déchets produits par l'industrie ont diminué de 16,6 % entre 2008 et 2009.

Dans la région, la quantité de déchets industriels dangereux produits est de 350 000 tonnes en 2009. Le taux de valorisation est en légère baisse. La quantité de déchets industriels non dangereux produits est d'environ 3 millions de tonnes. Le taux de valorisation est en progression constante. La quantité de déchets industriels et ménagers traités est de 7 millions de tonnes. Le taux de valorisation de ces déchets se situe entre 71 et 78 %.

Les déchets traités sur le territoire du S3PI représentent 18 % des déchets traités en région. Les déchets dangereux traités représentent 12 % des déchets régionaux et sont valorisés à hauteur de 91 %. Les déchets non dangereux traités représentent 19 % des déchets régionaux et sont valorisés à hauteur de 65 %.

Les sols pollués

558 sites sont pollués dans la région. 43 % des sites pollués sont encore en friche. 361 sites pollués sont surveillés.

Dans la région, pour traiter les sédiments portuaires, il faut draguer 4 millions de mètres cubes par an ; pour traiter les sédiments fluviaux, il faut draguer 250 000 mètres cubes par an. Les filières de valorisation sont rares dans la région.

Les carrières

La production globale a diminué de 12 % en 2009.

Les filières d'élevage

Il existe près de 17 000 établissements d'élevage, dont environ 700 établissements classés. 36 arrêtés ont été passés au CODERST.

Les risques accidentels

En 2009, 12 PPRT ont été prescrits au niveau régional. Quatre PPRT ont été approuvés. A fin 2010, tous les PPRT de la région étaient prescrits.

Bilan de l'accidentologie régionale.

En 2009, le nombre d'incidents a été de 56 dans les sites à risques, pour des gravités négligeables ou faibles en majorité.

L'information du public.

Le S3PI a réalisé, entre autres, une information sur les risques sismiques en 2009.

Mireille HAVEZ regrette que les émissions par établissement ne figurent pas dans le document de présentation.

François CLERC répond que ces informations figurent dans les annexes du document, disponibles sur le site internet de la DREAL : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>

III. Présentation de l'Inspection des installations classées sur le territoire Hainaut-Cambrésis-Douaisis

L'organisation de l'Inspection des installations classées

Daniel HELLEBOOID indique que l'unité territoriale de la DREAL couvre quatre arrondissements : Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai et Valenciennes. Elle consacre 75 % de ses moyens à l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le rôle de l'Inspection des installations classées est d'assurer la police environnementale auprès des établissements industriels et agricoles.

Il existe trois régimes pour les installations classées : le régime de la déclaration, le régime de l'enregistrement et le régime de l'autorisation. Le régime de l'enregistrement a été mis en place récemment pour simplifier les procédures administratives. Les contraintes en termes d'environnement auxquelles sont soumis les établissements ne sont pas pour autant allégées.

450 installations sont soumises à autorisation de fonctionnement. 100 friches industrielles sont à réhabiliter.

Le Ministre de l'Ecologie formule des directives annuelles. Celles-ci sont déclinées par le siège de la DREAL. Ensuite, elles sont appliquées par les Inspecteurs de l'unité territoriale.

L'unité territoriale de Valenciennes compte 16 Inspecteurs des installations classées, regroupés dans quatre équipes.

Les grands objectifs pour l'année 2010 et les résultats de l'unité territoriale.

70 % des dossiers de demande d'exploiter une nouvelle installation doivent être instruits en moins d'un an. En 2010, 50 % des dossiers ont été instruits en moins d'un an.

Tous les plans de prévention des risques technologiques doivent être prescrits. En outre, 40 % d'entre eux doivent être approuvés. A cette date, les 9 PPRT du territoire ont été prescrits. 66 % d'entre eux sont approuvés.

Tous les arrêtés d'autorisation des sites classés IPPC doivent avoir été revus à fin 2010. Les limites de rejets doivent être conformes aux valeurs définies par l'Union Européenne.

Daniel HELLEBOID explique que la périodicité d'inspection des sites est différente suivant leur nature. En outre, un des objectifs est de vérifier l'élimination réglementaire des appareils contenant des polychlorobiphényles (PCB, principalement contenus dans des transformateurs électriques). Des visites de contrôle ont ainsi été réalisées selon le programme établi.

Les résultats globaux en 2010

Dans le domaine de l'encadrement réglementaire, 13 nouveaux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été instruits. 62 arrêtés complémentaires ont été proposés au Préfet. Dans le domaine de la surveillance des sites, 322 inspections ont été réalisées, lesquelles ont donné lieu à 53 arrêtés préfectoraux de mise en demeure, 12 procès-verbaux, transmis au Procureur, et 5 arrêtés préfectoraux de consignation. 187 contrôles inopinés ont, de plus, été réalisés sur les rejets en eau, en air, en légionnelles, sur le bruit et sur les odeurs. 50 % des résultats des contrôles sont considérés comme conformes. Il faut toutefois être prudent dans la lecture de ce résultat.

Les objectifs pour l'année 2011

En 2011, 70 % des dossiers de demande d'exploiter une nouvelle installation doivent être instruits en moins de 12 mois. 60 % des PPRT doivent être approuvés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement européen REACH, une trentaine d'inspections doivent être effectuées. Des actions coup de poing doivent être réalisées sur les appareils contenant des polychlorobiphényles. Enfin, au niveau régional, les établissements construits sur des sites potentiellement pollués et accueillant des populations sensibles doivent être repérés.

Daniel HELLEBOID liste les objectifs complémentaires fixés pour l'année 2011. Il ajoute que l'Inspection traite, par ailleurs, une cinquantaine de plaintes par an.

Mireille HAVEZ souhaite disposer d'un bilan sur le régime d'enregistrement. En outre, elle demande sur quels critères la périodicité d'inspection des sites est définie.

Vincent MASSON répond que trois premiers dossiers d'enregistrement ont été reçus. Ils concernent des activités de logistique. Deux ont reçu un avis favorable pour mise à la consultation du public. Le troisième dossier a été considéré comme non recevable.

Daniel HELLEBOID indique qu'une circulaire interne liste les critères, nombreux, utilisés pour définir la périodicité d'inspection des sites.

Mireille HAVEZ s'enquiert des éventuelles actions menées relatives aux rejets agricoles dans l'eau.

Daniel HELLEBOID répond que sa structure n'est compétente que pour les installations classées industrielles.

François CLERC ajoute qu'il est prévu de recueillir des informations sur les rejets émis non seulement par les activités industrielles, mais aussi par les activités agricoles, par les ménages et par les transports.

Mireille HAVEZ souhaite savoir à partir de quand de telles données seront recueillies.

François CLERC répond qu'une réflexion sur ce sujet sera menée dans l'année. Il faut recueillir des informations comparables et définir des indicateurs pertinents. Il espère qu'un *atlas des pressions sur l'environnement* sera réalisé en 2012.

Daniel HELLEBOID indique que, si des échantillons sont improprels, les écarts de mesure peuvent être très importants.

Julie TARTARIN s'enquiert de l'état d'avancement de la création d'une liste des zones sensibles dans le cadre de la procédure d'enregistrement.

Vincent MASSON explique que les établissements, qui seraient soumis au régime d'enregistrement dans une zone classique, seraient soumis au régime d'autorisation dans les zones sensibles. La liste des zones sensibles n'a cependant pas encore été établie.

Mireille HAVEZ souhaite savoir s'il est prévu de réunir prochainement la CLIS relative à la décharge interne d'Eternit.

Jean-Marie CHABANE répond par la négative. Il précise qu'il n'est pas obligatoire de réunir la CLIS sur ce sujet. Par ailleurs, le Préfet devrait notifier prochainement à la Mairie et à l'industriel concerné un arrêté d'institution de servitudes d'utilité publique.

Daniel HELLEBOID précise que le S3PI pourrait relayer l'information sur ce sujet.